

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 70 (2012)
Heft: 1

Artikel: Économie sociale et solidaire : pratiques et perspectives théoriques
Autor: Baranzini, Roberto / Swaton, Sophie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-390882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE: PRATIQUES ET PERSPECTIVES THÉORIQUES

ROBERTO BARANZINI

Centre d'études interdisciplinaires Walras Pareto, Université de Lausanne
roberto.baranzini@unil.ch

SOPHIE SWATON

Centre d'études interdisciplinaires Walras Pareto, Université de Lausanne
sophie.swaton@unil.ch

Depuis le XIX^e siècle, l'économie sociale et solidaire (ESS) ne cesse de se renouveler tant dans les organisations qui la compose que dans les théories qui tentent de l'appréhender. Longtemps considérée comme le domaine de prédilection des associations, coopératives et mutuelles, l'économie sociale et solidaire voit aujourd'hui ses frontières à la fois repoussées et questionnées.

En effet, à partir des années 1990, le terme d'entreprise sociale apparaît, mettant ainsi en lumière un nouveau type d'entrepreneuriat dit «social». Nous ne traiterons pas ici de l'entrepreneuriat issu du social business et influencé par le modèle de philanthropie américaine qui investit dans le domaine de la charité, mais d'un entrepreneuriat nouveau de type européen qui se revendique de l'économie sociale et solidaire. En Europe, ce mouvement est analysé par un groupe de chercheurs qui, sous le nom de EMES, ont identifié neuf critères pour définir une entreprise sociale. Parmi ces critères, on retrouve des principes chers à l'ESS comme le primat de l'intérêt collectif, de la personne sur le capital, de la transparence, de la démocratie («un homme, une voix») et de la participation. Indéniablement, les pratiques et les valeurs s'entremêlent et se renforcent. Ainsi, les théoriciens de l'ESS sont confrontés à un défi: repenser la question du statut juridique, ce dernier ne suffisant pas à lui seul à identifier l'essence d'une organisation de l'ESS. On en donne pour preuve les récentes dérives de quelques banques coopératives ou de coopératives de consommation qui ont succombé aux exigences de la rentabilité à n'importe quel prix au détriment de leur mission première. En France, les débats sont loin d'être clos et inclure des sociétés anonymes dans la grande famille de l'ESS n'est pas sans faire grincer des dents comme en témoigne la réserve de certains théoriciens face à la création du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) en janvier 2010, mouvement affichant pourtant clairement sa filiation «sociale et solidaire». Le fait est que le statut juridique de société anonyme met en valeur l'initiative d'un seul membre fondateur sans nécessaire volonté préalable de projet commun ou de mission d'intérêt collectif. En Suisse, une société anonyme n'est juridiquement contrainte à aucune transparence financière. Accepter que des organisations de l'économie sociale et solidaire soient des sociétés

anonymes peut créer un risque de confusion au moment même où les termes de « socialement responsable », « management durable » ou « charte éthique » fleurissent un peu partout dans l'univers étroit mais prépondérant du social business qui perçoit le « social » comme un créneau à la fois porteur et inévitable en terme de bonne image à promouvoir. Les faits ne sont donc pas simples, et il importe de se prémunir contre les risques de récupération, que faciliterait une confusion terminologique, sans pour autant fermer la porte à de nouveaux modèles d'organisations qui diffusent les principes et valeurs de l'ESS au-delà d'une évidente proclamation de l'alliance indispensable de l'économique et du social. En matière d'économie sociale et solidaire, les pratiques et les théories s'enrichissent donc mutuellement.

Précisément, en Suisse romande, pour se constituer, les organisations se réclamant de l'ESS n'ont pas attendu qu'une forme juridique soit spécialement créée! La Chambre de l'ESS, créée à Genève en 2004 (APRÈS-GE), regroupe des entreprises, associations, coopératives sur la base de critères communs largement caractéristiques de l'ESS. Paradoxalement, l'absence de forme juridique de mutuelle en Suisse, loin d'être un obstacle, a été l'occasion de réfléchir concrètement aux valeurs et aux pratiques constitutives de l'ESS: qu'est-ce qui fait qu'une entreprise peut être qualifiée de sociale au sens de l'ESS? Quelles sont les valeurs qui doivent primer? Existe-t-il des critères incontournables et/ou évolutifs?

En adhérant à APRÈS-GE, les sociétés anonymes ou sociétés à responsabilité limitées acceptent de répondre au critère de transparence qui est réclamé. Quant aux autres critères, comme celui spécifique de la prise en compte de l'environnement, ils méritent d'être analysés de près. Car si la forme juridique n'est pas prioritaire, la plus grande vigilance est en conséquence de mise sur l'application des critères adoptés. Et le modèle économique et social incarné au sein de ces organisations de l'économie sociale et solidaire n'est pas celui de la rentabilité maximale aux dépens de l'homme, de son milieu ni des générations à venir. Si le profit est visé, il l'est de manière limitée et en coexistant avec d'autres critères.

Le renouveau des organisations de l'économie sociale et du monde coopératif en Suisse romande nous donne donc l'occasion de questionner la théorie et d'ouvrir l'horizon à l'échelle à l'échelle des enjeux européens et mondiaux en formulant une vision originale et féconde de pratiques directement inspirées de l'ESS.

Le numéro se décompose en deux parties. La première met l'accent sur l'ESS en Suisse romande: Qu'est-ce que l'ESS pour la Chambre de l'économie sociale et solidaire à Genève (APRÈS-GE)? Quelle est la particularité de l'ESS dans la version Suisse romande par rapport à la France notamment? Que représente l'ESS en volume d'emplois et dans quel type d'activités? Quels sont les exemples d'organisations économiquement viables dont les pratiques sont conformes aux valeurs que prône APRÈS-GE?

Les quatre premières contributions proposent un état des lieux quant à l'ESS en Suisse romande, afin de bien cerner les critères retenus, les secteurs d'activité concernés et l'importance économique que ce champ revêt. Thierry Pellet explicite à la fois les particularités de l'ESS en Suisse romande et le profil subtil des organisations qui la composent, alliant critères économiques et sociaux. Dans cette optique, il présente et commente également les résultats de l'enquête menée dans le canton de Genève supervisée par Michel Oris (Professeur à l'Université de Genève) et publiée par APRÈS-GE.

Les trois contributions suivantes sont le témoignage et l'expertise d'auteurs en prise avec le terrain. Mathieu Jacquesson représente l'incubateur ESSAIM développé au cœur d'APRÈS-

GE. L'auteur développe les missions dont cet incubateur original s'est doté tout en l'illustrant avec des initiatives concrètes et en faisant le lien des point d'impact avec l'ESS. Dans cette ligne directrice, Aurore Bui apporte une dimension nouvelle au concept d'entrepreneuse en relatant les conditions de création de sa propre entreprise: Softweb. Et puisqu'il est question d'autonomie en matière d'ESS, notamment au niveau des financements, la contribution de Dominique Roten éclaire le lien qui peut être établi entre une banque - et sa mission de rentabilité - avec les valeurs et pratiques de l'ESS. A cet effet, il propose un parallèle instructif entre les critères d'APRÈS-GE et d'APRÈS-VAUD et ceux mis en œuvre par la Banque Alternative Suisse (BAS).

La seconde partie de ce numéro interroge les perspectives théoriques plus générale que l'on peut en retirer. Mais peut-on réellement théoriser les principes à l'œuvre dans ce type d'économie? Le principe de réciprocité offre-t-il une alternative solide à la philanthropie du social business? Quelle éthique ou conception de la justice peut-on mobiliser pour rendre compte de la démarche particulière de ces organisations qui se veulent différentes de l'économie classique? Quels avenir et défis pour l'ESS au niveau européen?

Jean-Michel Servet analyse le concept de solidarité qui se prête à différentes interprétations et déclinaisons historiques et conceptuelles qu'il importe de rappeler afin de bien cerner les enjeux des débats contemporains. Sur ce point, la solidarité est envisagée sous la grille de lecture de la réciprocité. Il devient alors plus aisé de percevoir quelle est «l'intensité» de la dimension de la solidarité à l'œuvre dans les organisations de l'ESS.

Se situant au niveau de l'éthique, Patrice Meyer-Bisch propose également une interprétation du concept de réciprocité, mais à travers une analyse des libertés économiques et autres formes de libertés en vue de penser un «équilibre» des libertés. L'éthique de la concurrence est ainsi tempérée par celle de la coopération. Néanmoins, les deux dimensions sont traversées par la réciprocité. Il n'y a pas d'un côté, une partie «mauvaise ou dure» de l'économie de la concurrence contre une économie de la coopération «plus participative, caractérisant notamment l'économie sociale et solidaire», mais deux états traversés par la réciprocité.

Plutôt que d'opter pour une séparation entre l'économique et le social, Denis Stokkink, Audrey Houssiere et Nicolas Maurice-Demourieux examinent les différents enjeux dans un «continuum» favorable pour appréhender le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) de manière compatible avec l'ESS. Les auteurs reviennent sur la spécificité de cette dernière ainsi que sur les définitions de l'entreprise sociale, en Belgique et en Europe, tout en précisant les différentes écoles dont elles s'inspirent, américaine ou européenne. Partant du fait que les entreprises de l'ESS sont «naturellement socialement responsables», ils mettent en avant le lien souvent implicite, rarement explicite, entre ESS, RSE et développement durable.